

Les Risques Psychosociaux – Mieux vaut prévenir que guérir APAVE NORD OUEST

Les risques psychosociaux (RPS) recouvrent l'ensemble des risques et troubles affectant le bien-être et la santé – mentale et physique - des individus au travail. Ils sont à l'interface du psychologique et des situations de travail.

Les risques psychosociaux sont à considérer dans leur expression, au travail en lien avec des raisons professionnelles, au travail par extension de difficultés dont l'origine est hors travail, hors travail mais générés par le travail.

Leurs manifestations sont diverses: Stress, mal-être à souffrance, épuisement professionnel, violences internes dont harcèlement, violences externes: incivilité, agression, les comportements suicidaires, les phénomènes d'anxiété, de dépression, les conduites addictives, les troubles musculo-squelettiques ainsi que des manifestations physiologiques que nous connaissons tous: psoriasis; troubles du sommeil; irritabilité; difficulté de concentration...

Les facteurs explicatifs également : De fortes mutations socioéconomiques, une plus grande incertitude sociale, des contraintes de travail qui s'intensifient (client au cœur des processus, démarche qualité, logique de compétences...)

Des changements organisationnels plus fréquents (juste-à-temps, polyvalence, robotisation, diversification des activités, adaptation aux fluctuations du marché, etc...)

Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC - internet et le téléphone portable qui obligent à une hyperactivité ramenant le temps à une urgence permanente)

Un équilibre vie professionnelle – vie extra-professionnelle parfois délicat à maintenir ainsi qu'une plus grande exigence des individus au regard du travail...

Les conséquences pour l'entreprise sont :

Juridiques : au delà des obligations réglementaires, une forte évolution de la jurisprudence – accident du travail, maladie professionnelle...

Humaines : augmentation du stress et de la dépressivité, maintien de la dépression, suicide, des accidents de travail et des incidents

Organisationnelles: Taux d'absentéisme; Taux d'accidents du travail; Perte de compétences; Difficulté d'organisation; taux élevé de rotation du personnel, le respect médiocre des horaires ou des exigences de qualité, des problèmes de discipline, la réduction de la productivité, dégradation du climat social

Economiques : 1,2 à 2 milliards €/an soit 3 et 3,5 millions de journées de travail perdues - Près de 24 % des dépenses de la branche accidents du travail et maladies professionnelles

Notre approche pour la prévention et la gestion des risques psychosociaux est basée sur une appréhension globale de l'organisation. Cette approche globale se décline en une phase de diagnostic, d'identification du plan d'actions et d'accompagnement à la mise en œuvre. La réussite de ces projets étant liée à une démarche collective, il est important de mettre en place une véritable architecture projet avec l'ensemble des acteurs concernés.

Phase Diagnostic = Recueillir les données = s'intéresser aux Indicateurs d'alerte :

Les données de performance quantitatives : (CA, rentabilité, développement de part de marché, % d'atteinte des objectifs....) ou qualitatives (satisfaction client...)

Les données des ressources humaines: (absentéisme, demande de mutation, remise en cause du management...)

Les données de santé: (accessibles auprès du médecin du travail et de l'infirmière et consignées au sein du cahier des passages et soins...)

Les alertes émanant des salariés

Les représentations des uns et des autres : (la valeur du travail, l'intérêt de ce qu'on y produit, le sens de ce qu'on y apprend, l'engagement dans le collectif)

Comme pour tous les processus de fonctionnement de l'Entreprise, **les plans d'actions** du processus Sécurité Santé au Travail vont s'organiser autour de 3 dimensions:

- Dimension technique
- Dimension humaine
- Dimension organisationnelle

En synthèse, les risques psychosociaux :

Un phénomène complexe

Des manifestations diverses : stress, violences....

Une origine multifactorielle

3 niveaux de prévention à conjuguer pour être dans l'efficacité et la durée : prévention primaire, secondaire et tertiaire

Nécessité d'une approche globale de l'organisation

Pour plus d'informations sur la prévention des risques psychosociaux, vous pouvez contacter :

Frédéric LEROY
Responsable du Service Management Organisation NORD
APAVE NORD OUEST
03 20 42 30 30 / 06 43 09 02 27

Evolutions de la législation sur les Risques Psychosociaux

Article L 4121-1 : Obligations de l'employeur

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. La prévention des risques psychosociaux en entreprise s'inscrit dans ce cadre général de la prévention des risques professionnels.

17 Janvier 2002 : Loi de modernisation sociale

La notion de santé des travailleurs recouvre tant un aspect physique que mental. Dans le cadre des mesures prises par l'employeur, la planification de la prévention doit intégrer les risques liés au harcèlement moral, à travers les questions d'organisation, de relations sociales et d'ambiances de travail.

Circulaire DRT n°6 du 18 Avril 2002 : - «L'évaluation des risques se place au coeur du dispositif de prévention...»

L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi. Sa finalité est de mettre en oeuvre des mesures effectives, visant à l'élimination des risques...

2006 : Le suicide est reconnu comme maladie professionnelle en France.

2 juillet 2008 : Accord national interprofessionnel sur le stress au travail

Il transpose l'accord européen du 8 Octobre 2004 visant à sensibiliser les employeurs ainsi que les salariés et leurs représentants sur le phénomène du stress.

La composante individuelle a été relativisée pour donner une place plus importante à l'organisation et aux process de travail comme éléments potentiellement déclencheur de stress.

Octobre 2009 : Plan d'urgence sur le stress

Le ministre du Travail, M.Xavier Darcos, a présenté un plan d'urgence pour la prévention du stress au travail.